

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **08 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN DE LA SOCIETE UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV Arrêté au 31/12/2013 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2013	31/12/2012
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 876 543,111	1 554 337,337
	a- Actions et droits rattachés		1 876 543,111	1 554 337,337
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	492 560,753	413 064,971
	a- Placements monétaires		196 776,032	345 690,874
	b- Disponibilités		295 784,721	67 374,097
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 369 103,864	1 967 402,308
	<u>PASSIF</u>		<u>30 384,123</u>	<u>26 163,680</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	12 968,692	7 449,797
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	17 415,431	18 713,883
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 338 719,741</u>	<u>1 941 238,628</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	<u>2 334 307,992</u>	<u>1 946 514,996</u>
	Capital en nominal		<u>2 477 700,000</u>	<u>1 938 800,000</u>
	Capital en début de l'exercice		1 938 800,000	2 861 900,000
	Emission en nominal		914 100,000	1 000,000
	Rachat en nominal		-375 200,000	-924 100,000
	Sommes non distribuables		<u>-143 392,008</u>	<u>7 714,996</u>
	Sommes non distribuables exercices antérieurs		7 714,996	129 231,908
	Sommes non distribuables exercice en cours		-151 107,004	-121 516,912
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>4 411,749</u>	<u>-5 276,368</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-6 742,962	18,503
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 154,711	-5 294,871
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 369 103,864	1 967 402,308

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
 Arrêté au 31/12/2013 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>63 752,295</u>	<u>41 459,470</u>
Dividendes		63 752,295	41 459,470
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>6 784,920</u>	<u>11 448,595</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>70 537,215</u>	<u>52 908,065</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-32 398,784</u>	<u>-34 347,418</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>38 138,431</u>	<u>18 560,647</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.9	-24 808,233	-25 908,719
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>13 330,198</u>	<u>-7 348,072</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-2 175,487	2 053,201
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>11 154,711</u>	<u>-5 294,871</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		2 175,487	-2 053,201
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-148 899,785	-556 250,262
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-5 199,146	522 150,360
<u>Frais de négociation</u>		-8 155,767	-6 012,626
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>-148 924,500</u>	<u>-47 460,600</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêté au 31/12/2013 en (DT)

Libellé	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-148 924,500</u>	<u>-47 460,600</u>
a- Résultat d'exploitation	13 330,198	-7 348,072
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-148 899,785	-556 250,262
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-5 199,146	522 150,360
d- Frais de négociation	-8 155,767	-6 012,626
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 363,095</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>546 405,613</u>	<u>-1 004 569,788</u>
a- Souscriptions	928 768,632	1 105,380
- Capital	914 100,000	1 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	20 735,709	109,416
- Régularisation des sommes distribuables	-6 067,077	-4,036
b- Rachats	382 363,019	1 005 675,168
- Capital	375 200,000	924 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	9 588,015	81 513,800
- Régularisation des sommes distribuables	-2 424,996	61,368
VARIATION DE L'ACTIF NET	397 481,113	-1 059 393,483
<u>a- En début de l'exercice</u>	1 941 238,628	3 000 632,111
<u>b- En fin de l'exercice</u>	2 338 719,741	1 941 238,628
<u>a- En début de l'exercice</u>	19 388	28 619
<u>b- En fin de l'exercice</u>	24 777	19 388
VALEUR LIQUIDATIVE	94,390	100,125
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-5,73%	-4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2013, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres. La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2013 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>1 781 136,269</u>	<u>1 876 543,111</u>	<u>79,21%</u>
ADWYA	15 000	120 010,462	104 040,000	4,39%
ARTES	23 100	173 189,062	148 948,800	6,29%
ATTIJARI BANK	8 900	129 157,178	144 607,200	6,10%
BIAT	2 500	129 718,128	150 500,000	6,35%
BT	20 000	103 322,203	183 940,000	7,76%
CARTHAGECEMENT	54 000	194 439,898	179 766,000	7,59%
MONOPRIX	8 143	131 909,609	191 173,211	8,07%
POULINA GP HOLD	14 000	90 983,667	72 884,000	3,08%
SFBT	12 495	170 699,350	166 096,035	7,01%
SIMPAR	500	30 070,000	30 926,500	1,31%
SOTRAPIL	10 000	93 746,870	92 700,000	3,91%
SOTUVER	19 500	135 008,590	128 778,000	5,44%
STAR	750	99 200,775	109 124,250	4,61%
TLS	4 545	94 199,800	95 445,000	4,03%
TPR	18 215	85 480,677	77 614,115	3,28%
TOTAL		1 781 136,269	1 876 543,111	79,21%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	1 539 372,150
OPCVM	120 358,480
Emprunt Obligataire	0,000
BTA	0,000
	1 659 730,630

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	1 068 266,591	1 066 868,840	-1 397,751
OPCVM	120 358,480	116 557,085	-3 801,395
Emprunt Obligataire	0,000	0,000	0,000
BTA	0,000	0,000	0,000
TOTAL	1 188 625,071	1 183 425,925	-5 199,146

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>Revenus des Actions</u>	<u>59 927,600</u>	<u>41 459,470</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3 824,695</u>	<u>0,000</u>
TOTAL	63 752,295	41 459,470

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 492 560,753 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2013	31/12/2012
Placements monétaires	(1)	196 776,032	345 690,874
Disponibilités		295 784,721	67 374,097
Total		492 560,753	413 064,971

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31-12-13	% de l'Actif
BTCT 25-03-14 52S	200	12/03/13	191 552,533	196 776,032	8,31%
Total placement BTCT			191 552,533	196 776,032	8,31%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Intérêts des bons de trésor	6 784,920	11 448,595
TOTAL	6 784,920	11 448,595

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
PA 1	Opérateurs créditeurs	12 968,692	7 449,797
	Frais de gestionnaire	1 262,509	1 222,077
	Frais de dépositaire	1 189,991	531,188
	Frais de distributeur	10 516,192	5 696,532

3.5 Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
PA 2	Autres créditeurs divers	17 415,431	18 713,883
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	198,852	169,834
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	17 216,579	18 544,049

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2012	
* Montant en nominal	1 938 800
* Nombre de titres	19 388
* Nombre d'actionnaires	29
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	914 100
* Nombre de titres émis	9 141
Rachats effectués	
* Montant en nominal	375 200
* Nombre de titres rachetés	3 752
Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	2 477 700
* Nombre de titres	24 777
* Nombre d'actionnaires	72

La variation de l'actif net de la période allant du 31/12/2012 au 31/12/2013 s'élève à 397 481,113 dinars.

Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2013 est de 24 777 contre 19 388 au 31/12/2012.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début d'exercice	1 946 514,996	1 946 514,996
Souscriptions de l'exercice	914 100,000	914 100,000
Rachats de l'exercice	-375 200,000	-375 200,000
Autres mouvements	-151 107,004	-146 695,255
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	-162 254,698	-162 254,698
- Régularisation sommes non distribuables	11 147,694	11 147,694
- Sommes distribuables		4 411,749
Capital fin d'exercice	2 334 307,992	2 338 719,741

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2013 s'élèvent à 4 411,749 DT contre <5 276,368> DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Somme distribuables exercices antérieurs	-6 742,962	18,503
Résultat d'exploitation	13 330,198	-7 348,072
Régularisation du résultat d'exploitation	-2 175,487	2 053,201
Total	4 411,749	-5 276,368

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>32 398,784</u>	<u>34 347,418</u>
Rémunération du gestionnaire	9 256,794	9 813,551
Rémunération du dépositaire	2 314,213	2 453,403
Rémunération du distributeur	20 827,777	22 080,464

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>24 808,233</u>	<u>25 908,719</u>
Redevance CMF	2 314,213	2 453,403
Services bancaires et assimilés	1 581,019	1 049,619
Charges diverses	1,056	5,697
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	20 911,945	22 400,000

4. Données par action et ratios pertinents

Données par actions et ratios pertinents

UNIVERS ACTIONS SICAV

Arrêté le 31/12/2013 (en DT)

Données par action	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	2,847	2,729	2,704	2,142
Charges de gestion des placements	-1,308	-1,772	-1,468	-1,264
Revenu net des placements	1,539	0,957	1,236	0,877
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,001	-1,336	-0,901	-0,836
Résultat d'exploitation	0,538	-0,379	0,335	0,041
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,088	0,106	-0,003	0,074
Somme distribuables de l'exercice	0,450	-0,273	0,332	0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-6,010	-28,690	-12,310	6,379
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,210	26,932	5,707	1,423
Frais de négociation	-0,329	-0,310	-0,125	-0,064
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-6,549	-2,069	-6,729	7,738
Résultat net de l'exercice	-6,011	-2,448	-6,394	7,779
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	-6,549	-2,069	-6,729	7,738
Régularisation du résultat non distribuable	0,450	-4,199	-0,373	3,199
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,099	-6,268	-7,102	10,937
Distribution de dividende	0,000	0,331	0,115	0,034
Valeur liquidative	94,390	100,125	104,847	110,775
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,39%
Autres charges/actif net moyen	1,07%	1,06%	0,86%	0,92%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	0,58%	-0,30%	0,32%	0,04%
Actif net moyen	2 314 962,956	2 454 858,243	3 001 251,94	2 842 944,65
Nombre d'actions au 31/12	24 777	19 388	28 619	31 189

5. Rémunérations du gestionnaire, dépositaire et distributeur

5-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2013 à 9 256,794 dinars.

5-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2013, les commissions s'élèvent à 2 314,213 dinars.

5-3 Rémunération du distributeur:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2013, ces commissions s'élèvent à 20 827,777 dinars.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 2 369 104 dinars et un déficit net de la période de <148 925> dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI UNIVERS ACTION SICAV » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 31 Mars 2014

Le commissaire aux comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2013.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2013, les commissions s'élèvent à 2 314,213 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2013 à 9 256,794 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée par trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2013, ces commissions s'élèvent à 20 827,777 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 31 Mars 2014

Le commissaire aux comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF